

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tina Zannetos

<https://www.cadre21.org/membres/517be76a42b31b82e56e9882>

Date d'obtention : 2021-01-19 18:45:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

This protocol is in place so that all education personnel is on the same page when it comes to this type of intervention at school.

It outlines very clearly the steps to follow as an interventionist and what my roles and responsibilities are.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

I'll know how to react quickly and efficiently now when it comes to this type of situation. It also gives me insight into the legalities of this particular situation, like what I should and should not do.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I understand that I should never look at the pictures/videos that are being discussed. I should confiscate the electronic device.